



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018\_172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 30 juillet 2018**  
**Délibération N°2018/172**

**Programmation de recherche, documentation, restauration /  
conservation et aménagement du Palais Fesch-musée des  
Beaux-Arts Année 2018**

La programmation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public, elle est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir des différentes typologies de public.

**- 1. Activités scientifiques, enseignement, recherches**

L'importance de la collection du cardinal Fesch, la plus grande jamais constituée, n'est plus à démontrer. La ville d'Ajaccio a le devoir de la faire découvrir au reste du monde. Outre le petit nombre de tableaux parvenus en Corse (1500 sur 16000 tableaux), le cardinal possédait des œuvres des plus grands artistes italiens, français, flamands et hollandais allant des XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles et dont un nombre important compte parmi les chefs-d'oeuvre des plus grands musées, des musées du Vatican, du J-P Getty de Los Angeles, de Londres, de Dublin, d'Amsterdam...

En plus de sa collection de tableaux le cardinal possédait deux importants ensembles d'Antiques et de gravures conservés respectivement à la glyptothèque de Munich et au musée des Beaux-Arts de Caen.

Des recherches de grande envergure doivent continuer d'être menées dans les archives de Paris, Lyon et en Italie, principalement à Rome, aussi pendant les années 2018-2019 un chercheur spécialiste du début du XIX<sup>e</sup> siècle et reconnu pour l'ensemble de ses découvertes doit être mobilisé.

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts est aussi un lieu de recherche sur la collection Fesch et sur le collectionnisme en général. Le musée a la volonté de contractualiser durant une année avec le principal institut dédié à l'histoire du collectionnisme, l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), afin de finaliser les études sur les inventaires XVII<sup>e</sup> de la collection Fesch engagées il y a quelques années.

Dans le cadre de la diffusion et de la recherche scientifique autour des collections des musées de la ville d'Ajaccio, l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaitent réaliser l'étude scientifique et la mise à disposition de l'intégralité de la collection ayant appartenu au cardinal Joseph Fesch. La recherche portera sur la constitution de la collection Fesch elle-même, en s'attachant à documenter en amont la provenance des tableaux du cardinal.

La recherche se fera essentiellement à partir de documents d'archives, tels que catalogues de ventes, correspondances ou inventaires de collections puis par la mise en fiche et la mise en ligne dans le système AGORHA de l'ensemble des œuvres ayant appartenu aux collections du Cardinal Fesch. Dans ce cadre en partenariat avec l'INHA, un chercheur conservateur en histoire de l'art sera mobilisé ainsi qu'un stagiaire en doctorat d'histoire de l'art.

Une restitution des différentes recherches seront présentées à l'automne 2018 au Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts par le chercheur en charge de la mission.

**- 2 La Documentation**

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, lieu de recherche scientifique, met à disposition des chercheurs et du public l'unique bibliothèque d'histoire de l'art en Corse. Dans cette optique, le musée a donné un rôle majeur à sa documentation.

Grâce aux importantes campagnes d'acquisitions et à différentes donations, le nombre d'ouvrages à la disposition du public ne cesse de s'accroître (plus de 9000 aujourd'hui).

La documentation propose un fonds regroupant les dernières publications scientifiques françaises et étrangères et le musée est abonné à toutes les revues scientifiques portant sur l'histoire de l'art et le secteur napoléonien, permettant aux étudiants et amateurs de mener des recherches en Corse. La bibliothèque du musée s'est aussi portée acquéreur d'un grand nombre de publications sur le collectionnisme, le musée étant voué à devenir un centre de recherche sur le collectionnisme en tant que souvenir de la plus grande collection jamais constituée. Dans ce cadre, des partenariats scientifiques avec l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), le Provenance Index du J.Paul Getty Research Institute de Los Angeles ainsi qu'avec la Fondazione Zeri sont élaborés afin de pérenniser cette vocation.

### - 3. Restauration, Conservation

#### 3.1 Restauration d'œuvres d'art

##### *Pianoforte*

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts possède un pianoforte dans ses collections. Cet instrument est un très bel exemple de la facture parisienne de pianos carrés tels qu'on les trouve chez Erard et Pleyel dans les années 1830.

L'instrument est dans un état de conservation relativement convenable, de nombreux éléments d'origine sont encore présents, mais il porte les traces d'une restauration malheureuse, probablement ancienne.

Grâce au partenariat entre le Palais Fesch et le conservatoire de musique Henri Tomasi, les musiciens ont pu découvrir le pianoforte dans les réserves lors d'une visite. Ceux-ci ont confirmé la rareté de l'instrument et ont suggéré que son exposition et son utilisation serait d'un grand intérêt pour les professionnels de la musique et une expérience auditive extraordinaire pour le public.

De fait, le Palais Fesch engagera une campagne de restauration pour que cet instrument ancien puisse être déposé dans la grande galerie où l'acoustique est excellente afin d'être utilisé lors de concerts.

Le coût de cette restauration pourrait être supporté en partie par un appel au mécénat qui pourrait prendre la forme de concerts organisés au sein du musée.

Une des actions de mécénat s'inscrirait dans le partenariat qui lie la direction des patrimoines de la Ville d'Ajaccio et la Société Air France, sous forme de concerts.

Aussi, dans une volonté de participer au financement de la restauration, la société Air France souhaiterait organiser un concert dans la Grande Galerie (le choix de l'artiste se fera d'un commun accord avec le Directeur du Palais Fesch). Une tombola pourra être aussi organisée à cette occasion. Les recettes générées par les achats de billets d'entrée ou de tombola seraient utilisées pour financer une partie de la restauration.

Il existe en effet une convention marketing, signée le 19 juin 2017, entre les deux parties selon laquelle Air France est « Partenaire Officiel et Transporteur Officiel » de la Direction des patrimoines.

La direction du patrimoine s'engageant à mettre à la disposition du mécène, la Grande Galerie pour l'organisation de cet événement (article 4 de la convention marketing).

Par ailleurs, le directeur du conservatoire de musique d'Ajaccio souhaiterait contribuer à cette restauration en programmant un concert dont les recettes constitueraient un autre mécénat.

Cette restauration serait aussi l'occasion de créer une exposition originale autour du pianoforte, alliant musique inédite écrite dans les années 1830, portraits de musiciens et

instruments anciens. Ce projet se veut pédagogique et innovant, un événement sans précédent dans le musée.

**Diagnostic et étude préalable de la statue Napoléon en habit de Consul romain** en vue de sa restauration, de la création de sa copie et de son installation au sein de l'hôtel de Ville.

### **3.2 Acquisition de petit matériel de conservation**

Afin de conserver au mieux ses collections le Palais Fesch a besoin de procéder à l'achat de petit matériel de conservation (crochets pour cimaises, boîtes PH neutre, carton, feuilles isolantes, etc.).

## **- 4. Travaux et étude d'aménagement**

### **4.1 Ouverture de la Chapelle Impériale vers le Palais Fesch**

En partenariat avec la DRAC un préprogramme portant sur l'ouverture de la Chapelle Impériale vers le palais Fesch a été mené par l'architecte en chef des monuments historiques. Des solutions sont proposées permettant de relier les salles d'expositions du rez de cour du musée à la galerie de la chapelle afin de permettre un parcours muséographique culturel autour de la famille impériale et du cardinal Fesch.

De plus, cette pré-étude permet aussi de relier le premier étage du Palais Fesch avec l'appartement dans la chapelle destiné à l'origine de sa construction au gardien du lieu. L'aménagement de cet appartement en atelier pédagogique du musée, grâce aux deux sorties de secours, laisserait la possibilité d'installer au rez de cour une boutique/librairie de façon pérenne et développer l'offre faite aux visiteurs.

Il est proposé d'engager le programme en partenariat de maîtrise d'œuvre avec la DRAC afin de définir les modalités du projet.

### **4.2 Bannières coté façades mer du Palais Fesch**

Création des 3 bannières complémentaires sur la façade mer du Palais Fesch afin que ce dernier soit visible et identifiable par les bateaux de croisières.

## **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDERANT** que la programmation relative à la recherche, la documentation, restauration / conservation et l'aménagement du Palais Fesch du Palais Fesch-musée des Beaux-arts répond aux missions fondamentale du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

**D'AUTORISER Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

**Programmation scientifique : 47 000 €**

**Participation part Ville : 27 417 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 19 583 €**

**Programmation muséographique et aménagement : 60 000 €**

**Participation part Ville : 30 000 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 30 000 €**

**Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à cette programmation est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine, livre IV, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

**CONSIDERANT** que la programmation relative à la recherche, la documentation, restauration / conservation et l'aménagement du Palais Fesch du Palais Fesch-musée des Beaux-arts répond aux missions fondamentale du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

#### **AUTORISE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**La programmation et son plan de financement** ci dessous et détaillé en annexe.

**Programmation scientifique : 47 000 €**

**Participation part Ville : 27 417 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 19 583 €**

**Programmation muséographique et aménagement : 60 000 €**

**Participation part Ville : 30 000 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 30 000 €**

**Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation ;

**Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à cette programmation joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
**Laurent MARCANGELI**  
